

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### Décision du 15 avril 2021 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2124632S

Par décision en date du 15 avril 2021, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé, à l'encontre de la société PETROPLUS MARKETING FRANCE SAS, dont le siège social est situé 31-32, quai de Dion-Bouton, 92811 Puteaux :

- l'annulation d'un volume de 4 703 629 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 13 295 693 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.